

PARIS-CENTRE

Seizième année. — N° 5.629

ABONNEMENTS:

	UN AN	UN MOIS	UN JOUR
Nièvre et limitr...	44.00	25.00	13.00
Autres départem...	52.00	28.00	15.00
Union postale...	82.00	43.00	22.00

TELEPHONE: 2-47 & 2-48

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Publicité (annonces et réclames) : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTES CHEQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE : N° 57

MARDI
22
JUILLET 1924

ON CONTINUE A SE BATTRE AU MAROC ESPAGNOL



Et voici des troupes fraîches qui viennent se concentrer pour attaquer les Rifains

A LA CONFERENCE DE LONDRES

La finance anglo-américaine dicte ses conditions aux hommes d'État

Londres, 21 juillet. — Les chefs des délégations anglaise, française, américaine, italienne et belge se sont réunis, ce matin, à 10 h. 30, au Foreign Office. La délibération, qui a duré jusqu'à 13 heures, a porté presque exclusivement sur les résultats des travaux de la première commission (manquements et sanctions). Le protocole a été approuvé en principe. La discussion a porté surtout sur les moyens propres à assurer le succès de l'emprunt de 700 millions de marks, qui est à la base du plan des experts. Des garanties supplémentaires ont été réclamées par certains délégués, en faveur des prêteurs éventuels. Les techniciens financiers, MM. Clément et Theunis notamment, se sont rencontrés cet après-midi, à la chambre des Communes, avec deux des plus importants représentants de la Cité, M. Lamont, l'un des associés de la Banque Morgan et Sir Montagu Norman, l'un des directeurs de la Banque d'Angleterre, qui précéderont les conditions, que les banques anglo-américaines seraient en mesure de prendre, pour pouvoir utilement à l'entretien de l'emprunt projeté. Il n'a pas été question, ce matin, de la convocation des Allemands à la conférence. Il n'est pas prévu de séance plénière avant mercredi. Les 5 chefs des délégations se réuniront de nouveau demain matin, à 9 h. 30.

Une commission dans l'impasse

Les cinq chefs des délégations, MM. Mac Donald, Herriot, de Stefani, Theunis et Kellog, ont estimé qu'il serait possible de réunir la conférence en séance plénière, demain mardi, si, d'ici là, la commission n° 2 (Mainlevée des Gages, Rétablissement de l'Unité Economique et Fiscale du Reich) arrive à sortir de l'impasse où elle est engagée depuis deux jours.

C'est du côté du sous-comité militaire de cette commission, qui a pour mission de discuter le régime transitoire des réseaux ferrés, dans les zones occupées, que l'on constate les plus graves difficultés. Les experts de ce sous-comité n'ayant pas pu s'entendre sur une formule, le général Nollet et Sir E. Crowe ont pris, hier soir, la décision en mains, et des conversations prolongées se sont poursuivies entre eux sans avoir encore abouti.

Un comité d'évacuation de la Ruhr

Le deuxième comité technique chargé de l'évacuation de la Ruhr a réuni ce matin. On se souvient, à ce propos, que dès hier, les membres de ce deuxième comité avaient examiné les trois points suivants soumis par la France et la Belgique, à la délégation britannique, concernant les communications des chemins de fer et la sécurité des troupes sur la rive gauche du Rhin.

1° Inclusion d'un contingent de cheminots alliés dans les réseaux : Trèves-Coblence, Trèves-Gerdau, Trèves-Mézières, Aix-la-Chapelle-Crefeld et une nouvelle ligne de liaison entre la zone française et la zone belge. 2° Constitution des chemins de fer de la rive gauche du Rhin en une unité spéciale dans le système allemand, sous le contrôle allemand, mais avec l'assistance d'une commission franco-belge ou préférentiellement interalliée. 3° Mesures de transition pendant la période de la remise des chemins de fer allemands par les autorités de la région franco-belge à l'Allemagne.

La-dessus, avait eu lieu une controverse assez importante entre le général Foch, chef d'Etat-Major du maréchal Foch et le général Godley, ancien commandant en chef britannique, à Cologne. Le général Godley ne voyait pas le motif de recourir aux mesures ci-dessus énoncées et proposait un simple retour aux conditions antérieures à la Ruhr, conformément à la convention rhénane.

Des batons dans les roues... des wégons

Finalement, après bien des discussions, le général Godley n'en avait pas moins persisté dans son opinion. Selon lui, il est inutile d'incorporer 3.500 cheminots civils franco-belges des chemins de fer allemands pour assurer le trafic franco-belge.

Aujourd'hui, la deuxième commission se trouvait en présence de la même difficulté, qui est la principale, ou du reste la seule. Il est évident que les Anglais, n'ayant pas été atteints dans leur zone, par la crise de 1923, ne se rendent pas un compte exact des difficultés que nous pouvons rencontrer dans la zone française et par conséquent, la nécessité d'incorporer des che-

minots franco-belges dans les réseaux allemands, leur appareil d'autant moins, que leur recrutement militaire volontaire leur permet d'avoir des spécialistes plus qualifiés que ceux obtenus par la France et la Belgique, avec le recrutement obligatoire. Ainsi, la France et la Belgique doivent maintenir leur point de vue et risquer la collaboration dans la Ruhr, des cheminots civils. D'autre part, la zone française et la zone britannique, étant d'une importance inégale, les moyens de sécurité ne sont évidemment pas les mêmes dans l'une et l'autre zone. Il s'agit donc de régler cette affaire. Le général Nollet négocie dans ce sens avec Sir E. Crowe. Les perspectives d'arriver à un accord demeurent bonnes, mais jusqu'ici, l'accord n'a pas été atteint dans le sous-comité militaire de la 2° commission.

Et les boches ?

On annonce que des conversations officieuses ont déjà eu lieu avec le docteur Stahner, ambassadeur d'Allemagne à Londres, touchant les délégués allemands dont on connaît maintenant à l'avance les dispositions générales. Mais dans l'état des problèmes, à l'heure actuelle, il n'est pas probable que l'invitation aux allemands parte avant plusieurs jours. M. Herriot a été reçu par le roi d'Angleterre, au palais de Buckingham, à 15 heures.

Le bout de l'oreille

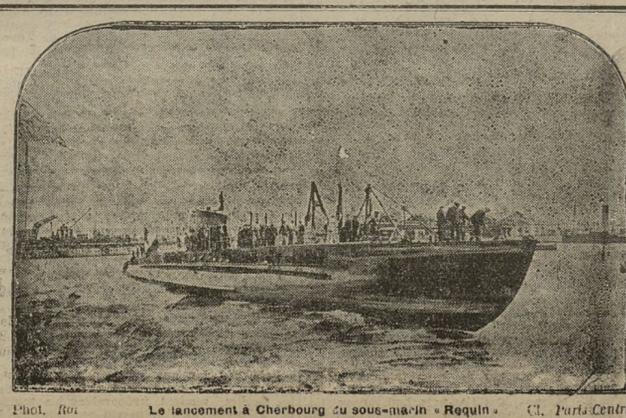
Dans la conversation qu'il a eue ce matin, à Downing Street, avec M. Macdonald, le président du Conseil français a discuté avec son collègue britannique des répercussions que pourrait avoir le système des paiements en nature sur la vie économique et l'état du chômage dans certains pays alliés. Il semble que l'examen auquel se sont livrés les deux premiers ministres, des stipulations du plan Dawes, ait écarté toute crainte à cet égard.

(Lire la suite en page 2)

La situation au Brésil

Londres, 21 juillet. — On mande de Buenos-Ayres qu'aucune nouvelle n'est arrivée du Brésil si ce n'est de brefs communiqués officiels disant que le gouvernement prépare une campagne décisive. La censure est extrêmement sévère et, même les voyageurs venant du Brésil ne peuvent dire ce qui est déjà connu. Les mesures du gouvernement pour empêcher le filtrage des nouvelles sont si sévères, que dans les rues de Rio-de-Janeiro et de Santos on en a vu des arrestations de personnes discutant la révolution.

On mande d'autre part de Washington à l'Exchange que le département d'Etat a été informé de Santos que 4.000 hommes de troupes fédérales ont débarqué à Santos amenant avec eux de l'artillerie légère. L'ambassadeur du Brésil publie un communiqué disant que des préparations pour une manœuvre finale des forces fédérales vont être terminées mais que d'après nuages ont rendu les reconnaissances aériennes difficiles. La situation serait absolument favorable au gouvernement.



Le lancement à Cherbourg du sous-marin « Requin ». Cl. Paris-Centre

Fanny Robert, ex-belle dite comtesse de Tessancourt continue à faire parler d'elle

Mais c'est, bien entendu à la correctionnelle

Paris, 21 juillet. — M. Varnier, avait été condamné par la 11^e chambre, le 11 février 1923 à 18 mois de prison, pour recel d'objets provenant de vols commis par Serge de Lanz. En même temps que lui, Mme Fanny Robert, dite de Tessancourt, avait été condamnée à un an de prison avec sursis. Sur appel des prévenus, l'affaire venait, aujourd'hui, devant la 10^e chambre de la cour, présidée par M. Boucard. Mme de Tessancourt ne s'est pas présentée à l'audience. La cour a confirmé le jugement et prononcé l'acquiescement de Varnier. Le jugement est confirmé par défaut en ce qui concerne Mme Fanny Robert.

A la recherche de l'ombre ou les bœufs de... Panurge

Vernet-les-Bains, 21 juillet. — Voici des détails sur un bizarre accident de montagne survenu à Jujols, arrondissement de Prades, qui amena la perte complète d'un troupeau de moutons d'une valeur de 9.000 francs. Par ce temps chaud, ces bêtes cheminaient tête baissée les unes contre les autres cherchant de l'ombre. Le troupeau arriva ainsi devant un précipice. La première bête y tomba et les autres suivant le légendaire exemple des moutons de Panurge tombèrent à leur tour et furent si dénichés que leur viande est inutilisable pour la boucherie.

L'assassinat de Philippe Daudet

L'affaire rebondit à l'instruction

Paris, 21 juillet. — Le dossier de l'enquête concernant la mort de Philippe Daudet a été renvoyé au parquet chez M. Barnaud, juge d'instruction, qui est chargé d'instruire la plainte de M. Léon Daudet, dirigée contre l'anarchiste Gruffy, pour complicité d'assassinat et vol.

LECTEURS !
LECTRICES !

PARIS-CENTRE

vous donnera prochainement un nouveau roman sentimental de DELLY l'auteur de "Magali" et de "Entre deux âmes"

L'épilogue civil du vol des objets d'art

Le docteur Soubeyran est pécutiairement responsable

Montpellier, 21 juillet. — La cour d'assises de l'Hérault a prononcé ce matin son arrêt dans l'affaire civile du vol des œuvres d'art de Montpellier. César Bonnet avait été reconnu coupable de vol et condamné à 18 mois de prison. Sa responsabilité civile n'est pas douteuse. La cour déclare ensuite que le professeur Soubeyran, bien qu'acquitté du chef de vol, est déclaré civilement responsable pour ses imprudences graves. La cour a condamné solidairement Bonnet et le professeur Soubeyran à payer une somme de 5.000 francs à Mme Matet et aux frais.

La fête nationale belge a été célébrée hier

Bruxelles, 21 juillet. — La fête nationale belge a été célébrée aujourd'hui, avec l'enthousiasme accoutumé. Des décorations ont été remises ce matin aux officiers des corps d'occupation en Rhénanie.

LE RAYON DIABOLIQUE Grindell Matthews est arrivé à New-York

New-York, 21 juillet. — M. Grindell Matthews, l'inventeur du rayon diabolique, est arrivé hier à New-York, par le transatlantique « Paris ».

Nous avons pu le joindre et l'interviewer.

— Je n'ai nullement l'intention, nous dit-il, d'offrir mon invention aux Etats-Unis. Je la réserve à l'Angleterre.

— Mais, je croyais que vos arrangements avec un ingénieur français...

— Il s'agit bien de la France. Vraiment j'ai en effet travaillé quelque temps à Lyon, mais, dans un tout autre ordre d'idées...

— Et votre invention ?

— Vous croyez...

M. Matthews nous montre les épaisses lunettes qui lui donnent un aspect fantastique, et il continue :

— J'ai failli en perdre la vue... j'ai complètement perdu l'usage d'un oeil, et je crains que l'autre ne suive.

— Parlez-vous du rayon de la Mort ?

— Je proteste absolument contre le mot « Rayon de la Mort ». Il s'agit d'un rayon nouveau, et, jusqu'ici, complètement inconnu. J'en garde jalousement le secret. Mais, ce que je puis affirmer, c'est que je suis aujourd'hui en mesure de tuer à dix mètres de distance des hommes, comme je tue des souris dans mon laboratoire.

— Mais alors ce rayon, que vous refusez de laisser baptiser « Rayon de la Mort », pourrait détruire New-York.

— J'en suis, en effet, le maître, répond M. Matthews, non sans un immense orgueil. Mais je puis aussi modérer mon rayon, et en cas de guerre, je me contenterais de paralyser l'avance de l'ennemi, le crois que mon rayon mériterait plutôt d'être appelé « Rayon de la Vie », car il est hors de doute pour moi qu'il peut, en médecine, rendre de signalés services.

— Et peut-on vous demander ce que vous allez faire aux Etats-Unis.

— Travailler, répond M. Grindell Matthews. J'ai encore beaucoup à apprendre.

C'est sur ce mot que nous prenons congé de l'énigmatique personnage.

LA CHASSE AUX BONNES AU BOIS DE BOLLOGNE

Courly, arrêté dimanche, est inculpé d'attentat aux mœurs

Paris, 21 juillet. — M. Boutin, juge d'instruction, a procédé à l'interrogatoire d'identité de Louis Courly, garde vigile, et en même temps concierge, 65, rue de Miromesnil, qui est accusé d'avoir violé une jeune bonne luxembourgeoise, Mlle Thietje, au bois de Boulogne. Le juge d'instruction l'a inculpé d'attentat aux mœurs, et l'a envoyé à la Santé. Courly sera interrogé la semaine prochaine, quand il aura choisi son avocat.

EN DESCENDANT D'AUTO

les maîtres de maison découvrent leur bonne ligotée et bâillonnée

..Mais ce n'était qu'une comédie

Bordeaux, 21 juillet. — M. Leps, avocat à Poitiers, sa femme et sa fille étaient en villégiature à Royan (Charente-Inférieure). Demainement M. Leps partit en auto pour Poitiers et Mme et Mlle Leps allèrent dans la même journée effectuer des courses dans divers magasins roynais.

A leur retour, elles trouvèrent Aline Aubouin, âgée de 17 ans, leur bonne, étendue, bâillonnée et ligotée sur le carreau de la cuisine. Aline qui paraissait évanouie fut ramifiée. Elle raconta alors une histoire terrifiante.

En l'absence de ses maîtres, un individu avait pénétré dans la cuisine, l'avait menacé d'un revolver et réduite à l'impuissance. Le passage inopiné d'un employé du gaz l'avait mis en fuite. La bonne, fait du malheureux, a signalé un correspondant à celui d'un certain individu qui purge une peine de 10 ans de travaux pour tentative d'assassinat sur la personne de Mme Clauzade à Saint-Savinien (Charente-Inférieure), parente de M. Leps.

Ce malfaiteur s'était-il échappé de sa prison ?

Le parquet de Marenes, la brigade mobile de Bordeaux firent son pied. Entre temps, la bonne vint d'avouer qu'elle avait inventé cette histoire pour créer des ennemis à Mme Leps, qui ne voulait pas la garder à son service.

SOUS LES YEUX DE SA FEMME

L'adjudant Divry, aviateur, s'écrase sur le sol et se tue avec son passager

Le Bourget, 21 juillet. — Cet après-midi, à 17 h. 25, un avion du 3^e d'aviation, piloté par l'adjudant Divry, accompagné par le soldat radiotélégraphiste Heulin, est tombé sur la place de la mairie du Bourget. Le pilote, Divry, a été tué sur le coup, son passager a été mortellement blessé.

L'accident est survenu alors que l'avion se trouvait à environ une centaine de mètres de hauteur.

L'adjudant Divry se livrait à des acrobaties, lorsqu'un cours de l'une d'elles, son appareil se mit en vrille, et tomba sur le sol, accrochant dans sa chute, l'angle d'une maison, et y faisant quelques dégâts.

La femme de l'adjudant Divry se trouvait à une cinquantaine de mètres de l'endroit où tomba l'avion.

Elle suivait des yeux, les dangereux exercices auxquels se livrait son mari, sans autre but, d'ailleurs, que de donner une fantasia aux habitants de la localité.

Divry était un excellent pilote, spécialisé dans les vols de nuit. Quant à l'infortuné soldat Heulin, c'était le premier vol qu'il accomplissait comme radiotélégraphiste.

Or donc, à la gare, ce soir, à 8 heures, le Tout-Nevers sportif se sera donné rendez-vous. Et lorsque Garby apparaîtra, une vigoureuse clameur enthousiaste le récompensera de la splendide performance qu'il a accomplie, le palera de tous ses efforts et de toutes ses peines.

Car, ne nous y trompons pas, Nevers a participé à la course de Garby ; lorsque celui-ci était en proie à l'inévitable défaillance, sur le Touralet, le Gallibier ou les routes pavées du Nord, il s'est raidi, a serré les dents en songeant que les sportifs nivernois seraient le soir même devant la salle de dépêches de Paris-Centre pour connaître son classement.

Garby, aux étapes, recevait les félicitations et les encouragements de ses amis. Et il recevait Paris-Centre. Comment avoir le droit d'abandonner, comment écouter la voix furieuse des membres meurtris lorsqu'on sait que dans la ville natale, des centaines et des centaines d'amis vous suivent, par la pensée et vous exhortent de tout leur cœur. Et Garby a bouclé la boucle. Et il est inutile, n'est-ce pas, de mettre une fois encore le mode lyrique à contribution pour chanter le merveilleux exploit. Mais, une fois encore, nous devons applaudir sans réserves. La tâche est terminée. Les 5.500 kilomètres sont parcourus. En la durée d'un mois, la ville de Nevers s'est fait représenter dans toutes les grandes villes des côtes et des frontières. Et si Garby est probablement incapable de nous faire une description du beau pays de France qu'il a parcouru, et de ses multiples aspects, du moins constitue-t-il un exemple magnifique de courage, d'endurance et de volonté — et cet exemple portera ses fruits. Il doit, dans notre région, avoir sa féconde répercussion, inciter les jeunes à pratiquer ce merveilleux engin qu'est une bicyclette, et développer le goût de la compétition et de la course parmi tous les « piqués » du vélo. Garby a montré à ces derniers ce que signifie le mot : vouloir.

Garby, au classement général, a pris une belle place de 40^e, et une place de 18^e dans la catégorie des touristes-routiers. 137 coureurs avaient pris le départ pour effectuer le Tour, 60 seulement ont terminé l'épreuve.

Le classement réel de Garby est donc 40^e sur 157. Classement tout simplement superbe, et ce, d'autant plus répons-leur, que la catégorie des touristes-routiers a été largement désavantagée, comparée aux première et seconde catégories.

Les touristes sont des gens, d'après le dictionnaire, qui voyagent pour leur plaisir, en l'occurrence, les touristes qui ont terminé le gigantesque circuit, ont surtout voyagé sans plaisir, mais avec la fierté de pouvoir démontrer que l'on peut être un pauvre isolé et mener à bien la tâche que l'on s'est assignée tout comme un Botteccchia soigné, couvé, dorloté, managé...

Et c'est pourquoi je prétends que l'exploit d'un Garby vaut celui d'un Botteccchia.

Garby a bouclé la boucle. Bravo ! Et battons-lui un ban. Vous y êtes ? Un, deux, trois : 1 2 3 4 5... 1 2 3 4 5... 1 2 3 4 5... 1, 2, 3...

Acclamations. Fleurs. Musique. Cortège...

Avenue de la Gare, dans les bureaux de Paris-Centre, arrêt, réception.

Devant les coupes de champagne : Garby, sa famille, le comité du V. S. N., le comité de la Nièvre, de l'U. V. F., les autorités militaires sportives, la comité de la Nivernoise.

Le rédacteur en chef de Paris-Centre prononcera une brève allocution et remettra au héros du jour le fusil de chasse « don des sportifs nivernois », et le reliquat de la belle souscription.

Garby relatera quelques incidents de route, puis reprendra la tête du cortège.

Café de Paris, siège social de l'U. S. N., arrêt. Apéritif d'honneur.

M. Sépulcre, qui promet à Garby une somme de 500 francs s'il terminait le Tour, d'un geste chic, remettra au champion, un chèque.

Foule. Brouhaha. Verres tour à tour pleins et vides. Enthousiasme.

François OSWALD.

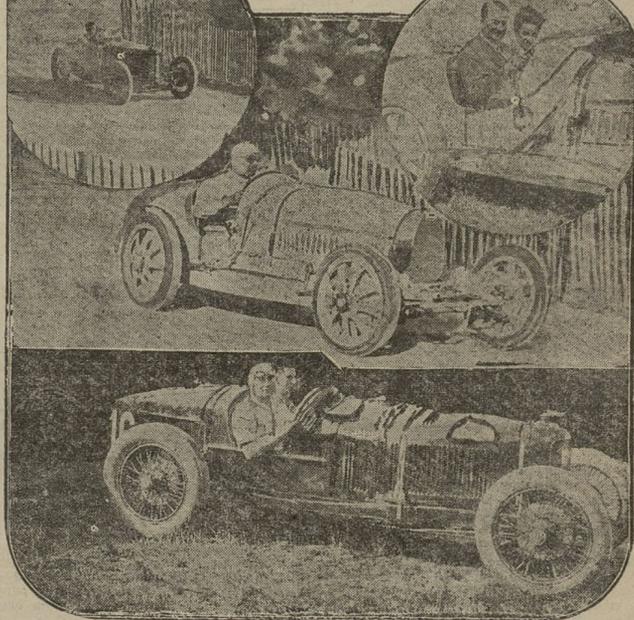
Le cortège

Le cortège, formé place de la gare comprendra les tambours et clairons de la Nivernoise et de l'Avenir, les cyclistes du V. S. N., les membres du comité de l'U. V. F. et du V. S. N.

Gounod et Pannetier, qui se sont distingués aux Olympiques, rentreront à Nevers aujourd'hui probablement par le train qui amènera Garby.

Paris-Centre se fera un plaisir de recevoir les deux athlètes en même temps que le « géant du Tour ».

LE GRAND PRIX de l'A.C.F.



En bas, Wagner. En haut : Chassaigne. Dans le médaillon de gauche : Leo Guines. Dans le médaillon de droite : Bugatti et son fils. Cl. Paris-Centre

LE SPORT AU CAFE

La course au plateau

Lille, 21 juillet. — Au cours des fêtes de la Mutualité Hôtelière qui se déroulent à Lille, une épreuve originale a eu lieu : la course au plateau, c'est-à-dire la course réservée aux garçons de café qui doivent parcourir 2 kilomètres en portant sur un plateau trois bocks.

L'épreuve a été remportée de haute lutte par M. Maetti, qui a parcouru en quelques minutes les deux kilomètres imposés sans laisser choir une seule goutte de bière.

La même course, réservée aux serveuses de brasserie, a été gagnée par Mme Plumard.

Zaghloul Pacha se rendra à Vichy

Le Caire, 21 juillet. — Zaghloul Pacha partira pour l'Europe le 26 courant. On pense qu'il ira à Vichy comme il avait été convenu.

UNE FIN MYSTERIEUSE

C'est celle du jeune homme qu'on trouva agonisant frappé d'une balle

Saint-Etienne, 21 juillet. — Le nommé Fleury Laine, âgé de 19 ans, qui habitait avec son amie, Marie Souche, 63, rue de Tarentaise, depuis plusieurs mois, avait quitté la soirée d'hier avec elle et l'avait quittée vers 10 heures.

Un quart d'heure plus tard, plusieurs camarades du jeune homme, François Druvlez, André Wagan, Molendi Oswald et Louis Sauzet, le trouvèrent étendu, rue de Montbrison, la poitrine traversée par une balle de revolver. Laine expira à l'hospice, où ses amis l'avaient transporté, et où Marie Souche, qui était partie à sa recherche, le découvrit, sans pouvoir, elle non plus, donner de détails sur le drame.

L'inauguration de la nouvelle usine électrique à Vierzon

L'usine génératrice de Vierzon venant d'être complètement transformée et réorganisée avec un matériel moderne des plus perfectionnés...

Les visiteurs, à l'issue du banquet, sont rendus à la ferme électrique modèle où ils ont admiré tous les travaux miraculeux effectués par la fee.

Etat civil : Naissances. — Yvette Roulé, route d'Allouy; Jean Milluy, rue Jeanne d'Arc; Jeanne Thocat, rue Pasteur.

Pudicitations de mariages. — Edmond Trouwé et Laurence Penetier; Marius Bagarre, ébéniste-mécanicien, et Rachel Mabillat; Victor Dalois, charcutier, et Charlotte Vigno, couturière...

Mariage. — Edmond Boitier, ajusteur à Bois-Colombes (Seine) et Berthe Ribet, lingère à Mehun.

COUY. M. Guibert, domicilié au village de Vilaine, commune de Villequiers, se rendait en voiture à Charenton-le-Pont...

Le choc projeté hors de la voiture les deux voyageurs. Mrs Guibert fut relevée avec de graves contusions à la face...

Les permissions agricoles

Voici le texte de la circulaire adressée par le ministre de la guerre, aux généraux commandant des corps d'armée.

Paris, le 16 juillet 1924. « A la suite du vote par le Sénat, dans sa séance du 12 juillet 1924, d'une résolution invitant le gouvernement à rétablir d'urgence les permissions agricoles aux périodes des grands travaux de la terre...

« Le maximum de ce qui peut être envisagé en la circonstance, compte tenu des nécessités du service, devra être fait, aussi bien en ce qui concerne le pourcentage à allouer dans l'effectif des militaires que dans la durée de celles-ci...

« Par ailleurs, afin de permettre de déterminer le droit de priorité des militaires exerçant la profession d'agriculteur, la qualité d'agriculteur sera établie, pour les intéressés, par la présentation d'un certificat.

« Ces certificats devront être certifiés exacts par le maire de la commune du demandeur, au moyen de la formule ci-après : « Le maire, soussigné, certifie que les déclarations ci-dessus sont exactes et légales à la signature du demandeur ».

« Vous voudrez bien signaler d'urgence à tous les chefs de corps et de service sous vos ordres l'importance de la question qui fait l'objet de la présente circulaire et insister auprès d'eux sur la nécessité de régler très rapidement l'application des dispositions édictées ci-dessus.

Le ministre de la guerre par intérim, Jacques-Louis DUMESNIL.

Feuilleton de PARIS-CENTRE — 10 — H. G. WELLS L'HOMME INVISIBLE

Tandis que cela se passait dans le salon, M. Huxter guettait M. Marvel fumant sa pipe contre la grille de la cour. M. Huxter et M. Hall, dans le bar, continuaient à discuter le seul sujet possible de ce jour-là, à ping.

Soudain on entendit un coup violent contre la porte du salon, un cri perçant, puis plus rien.

— Hé là-bas ! fit Teddy Henry. Jente, mais s'ore.

— Il y a quelque chose à dit-il en quittant le comptoir pour se diriger vers le salon.

Teddy et lui s'approchèrent ensemble de la porte, attentifs, les yeux écarquillés.

— El Henrey fit un signe d'acquiescement. De désagréables bouffées d'une odeur chimique vinrent jusqu'à eux, puis le bruit continu d'une conversation très rapide, à voix très basse.

— Dites donc, vous n'avez besoin de rien ? demanda Hall en frappant à la porte.

SAONE-&-LOIRE

MACON DIMANCHE S'EST OUVERT à Chalon le Congrès de la Fédération des chasseurs

Chalon, 21 juillet (de notre correspondant particulier). — Dimanche s'est ouvert, au skating, le congrès de la Fédération départementale des chasseurs.

Une soixantaine de membres délégués par leur société étaient réunis à l'invitation du comité provisoire.

Parmi les personnalités, on remarquait : MM. Paul Baillieu, président de la Fédération des sociétés de chasse de la Nièvre; Bombois, président de la société des chasseurs réunis de Saône-et-Loire; le comte de Maugret; Benoît de Tournay, président de la Fédération des chasseurs de Saône-et-Loire; le docteur Ozanon, de Chalon; Jean Despres; Roger Jequier; Henri Saint-Hubert de Chalon, etc.

Sur la proposition de M. Bombois, président provisoire, le bureau fut ainsi composé : président, M. le comte de Maugret; assesseurs, docteur Ozanon; M. Garraud, de Chalon; et M. Paul Baillieu.

CHALON-SUR-SAONE Conseil municipal. — Le conseil municipal de Chalon est convoqué en séance extraordinaire, à l'hôtel de ville, le vendredi 29 juillet à 8 h. 30 du soir.

Le petit marché du dimanche sera maintenu. Le conseil municipal, réuni en commission du budget, a voté le maintien du petit marché du dimanche, en raison des services qu'il rend à la population tout entière.

Etat civil : Naissances. — Denise Gauthier; Robert Lory; René Fratacci; André Ballot; Madeleine Cui; Jean Despres; Roger Jequier; Henri Saint-Hubert; Louis Gros; Simone Rignaud; Jacqueline Baudrier.

Mariage. — Alfred Gagnier, chauffonnier, et Marie Richard, journalière.

Décès. — Marie Vincent, femme Puget, 39 ans; Reine Kola, veuve Dauv, 75 ans; Reine Percerat, confectiionneuse, 60 ans; Jean Viard, 2 mois; Jeanne Borel, femme Gallek, 23 ans; Jean-Marie Sabarot, mécanicien, 23 ans; Adèle Goyard, femme Halz, 34 ans; Jules Briand, manoeuvre, 63 ans; Jean Duchesne, 69 ans; Adrienne Pelletier, femme Landré, 72 ans; Etienne Pinnaux, tourneur sur métaux, 83 ans; Anne Delannay, veuve Autray, 57 ans; Louise Bonnavent, ouvrière en robes, 16 ans.

Publications de mariages. — Marcel Roulland, employé de commerce à Montigny, et Marie-Michèle à Chalon; Marius Bernard, employé au P.-L.-M., à Chalon; et Odette Jacques, à Chalon; Alfred Genty, mécanicien à Chalon, et Marie-Louise Desroches, à Maçon; Léon Laquet, scieur de long à Buxy, et Marie-Louise, domestique à Chalon; André Ligerot, tourneur sur métaux, à Chalon, et Célestine Bisch, confectiionneuse à Chalon.

LA MOTTE-SAINT-JEAN VIE PAROISSIALE

Dimanche matin avait lieu dans la paroisse de la Motte, privée de curé depuis trois ans, et desservie par la paroisse de Digoin, l'installation de M. l'abbé Bidault, ancien vicaire de Digoin, puis de Bourbon-Lancy.

La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

« La messe fut célébrée à 8 heures, par le nouveau pasteur, en présence de nombreux paroissiens, et de M. l'abbé Bidault, vicaire de Digoin, qui procéda à la consécration de l'autel.

SAONE-&-LOIRE

MACON UN BAINEUR SE NOIE

On a découvert, à 18 heures, le cadavre de Alexandre Ducas, 36 ans, tailleur d'habits, habitant place Saint-Etienne, marié et père d'une fillette. Le mineur, qui après avoir mangé, était allé se baigner, a été frappé de congestion.

OUROUX-SUR-SAONE

Un accident de côté-car. — M. Mansot, boulanger, s'était rendu à Chalon avec son camion. Au retour, au lieu dit « Grand-Mont », un pneu éclata, ce qui fit faire une embardée à la machine. Les deux occupants furent projetés sur la chaussée, où ils restèrent inanimés. Le miror se releva, mais trop de pluie. Quant à M. Mansot, on dut le ramener en auto à son domicile, où il arriva sans avoir repris connaissance. Il porte de graves blessures sur diverses parties du corps.

DIGOIN

Grande fête foraine. — Dimanche 3 et lundi 4 août, grande fête foraine annuelle, place de la République, à cette occasion, jeux et divertissements divers.

CHAGNY

Etat civil : Naissances. — Suzanne Perrin; André Dechaume; Raymond Pugeant; Jean Moralié. Publications de mariages. — Jean Duragou, négociant, et Marie Fagny, négociante à Chagny.

Décès. — Armand Pasquelin, 2 mois; Germaine Marchal, 16 ans; Claire Jallat, veuve Godard, 66 ans.

ANOST

Avis aux titulaires de la médaille d'honneur de la famille française. — Par décret en date du 19 avril 1924, M. le président de la République sur l'avis conforme du conseil supérieur de la famille française a décerné la médaille d'honneur de la famille française aux personnes ci-après : 1° Médaille d'or : veuve Barjau, née Pinard à Corcelles; Médailles de bronze : 1° Mmes Bigard, née Jeanne Billon, au Grésillod; Bigard, née Genevieve Pierre, à Anost; Bigard, née Bonnot, à Bussière; Maillet, née Marguerite Amelot, à Athée.

Le préfet ayant l'intention de leur remettre publiquement cette décoration à l'occasion de la séance du conseil de révision de la classe 1923, le mardi 12 août, à 2 heures, au Palais de justice, les titulaires sont donc priés de vouloir bien se rendre au jour et à l'heure indiqués ci-dessus à la mairie de Lucenay-Lévy ou à M. le préfet leur remettre solennellement la médaille qui leur a été décernée.

BLANZY-LES-MINES

Etat civil : Naissances. — Claudius Duband; Marie Bigand; Marianne Czeskowiak. Décès. — Henri Monneret, 45 jours; Françoise Dufour, 5 ans; Jean Gillet, 78 ans; Lazarette Guyot, 77 ans.

AUTUN

Une chance. — Ces jours derniers, M. Lussiaux, d'Autun, traversait en auto un passage à niveau du lacot, près de Tonnay-sur-Arroux, quand le train qui venait de Tonnay-sur-Arroux survint et l'automobile fut projetée par-dessus le passage à niveau.

Plusieurs personnes avaient pris place dans l'auto. Elles eurent un choc formidable et furent projetées en l'air. Mais, par un miracle, aucun d'eux n'eut de blessures graves.

« Quant à l'auto, après un choc pareil, on comprend quelle est dans un état lamentable.

Sauvetage. — Nous avons omis, bien involontairement de signaler le nom du courageux sauveur qui plongea pour sauver le malheureux conducteur de l'auto. Ce héros est M. le curé, étant sourd-muet n'ayant pu appeler à l'aide à temps.

C'est M. Bonnot, du faubourg d'Arroux. Société approuvée. — Par arrêté du ministre du travail ont été approuvés les statuts de la Société de secours mutuels : « La Mutuelle des Etablissements Neyrat, à Autun, n° 673.

Arrêté. — La police a arrêté en gare de notre ville un algérien Larab. Saïd ben Arasse ben Hadj, 24 ans, qui voyageait en chemin de fer sans billet. Il a été écroué à la maison d'arrêt d'Autun.

Médaille de la famille Française. — La médaille d'argent est décernée à Mme Dechaume, née Jeanne Gaudier, Revoir, la mère de Mmes Gaudier, née Genevieve Pierre, à Anost; Bigard, née Bonnot, à Bussière; Maillet, née Marguerite Amelot, à Athée.

BOURBON-LANCY

Succès scolaire. — Le jeune Paul Févère, fils du receveur buraliste, élève à l'école militaire préparatoire d'Autun, vient de passer avec succès, devant la commission de M. l'inspecteur du brevet d'enseignement primaire supérieur.

Dans le clergé. — C'est M. l'abbé Louis Arroux, curé de Bourbon-Lancy, qui a été nommé vicaire de la paroisse de M. l'abbé Bidault, qui vient d'être nommé curé de La Motte-Saint-Jean.

POUR FAIRE DE L'AUTO A BON MARCHÉ

Beaucoup de gens soupirent en visitant le Salon de l'Automobile : « Ah ! si je voulais bien avoir une voiture, mais comment peul-on faire de l'auto à bon marché sans que cela coûte trop d'argent ?

C'est à qui répond ce précieux volume. Il y a toutes sortes de manières de faire de l'auto à bon marché.

Il y a la grosse voiture neuve d'essence et la minoustruée machine qui vous rouine en peu de temps.

Il y a enfin le petit véhicule modeste, qui, bien choisi, bien conduit, avec son disque et son volant, peut vous servir de voiture d'usage, entièrement la vie de son propriétaire, quadruplant son travail utile, décuplant les fruits de son commerce et lui valant, pour peu d'argent, pour une dépense négligeable, plus de plaisir qu'un autre mode de transport moderne, plus de bonheur véritable qu'aucun des objets dont il est entouré.

Il y a enfin le petit véhicule modeste, qui, bien choisi, bien conduit, avec son disque et son volant, peut vous servir de voiture d'usage, entièrement la vie de son propriétaire, quadruplant son travail utile, décuplant les fruits de son commerce et lui valant, pour peu d'argent, pour une dépense négligeable, plus de plaisir qu'un autre mode de transport moderne, plus de bonheur véritable qu'aucun des objets dont il est entouré.

SAONE-&-LOIRE

Aux assises on juge un meurtrier qui abattit son adversaire par haine politique

Chalon, 21 juillet (par téléphone de notre correspondant particulier). — La deuxième session de Saône-et-Loire s'est ouverte aujourd'hui et a commencé par juger une affaire de meurtre politique.

L'accusé Lauermeier, âgé de 36 ans, manoeuvre à Paray-le-Monial et le victime Alphonse Lafort, du Chagny, âgé de 29 ans, également manoeuvre à Paray-le-Monial.

Les faits se sont déroulés le 5 mai dernier, au cours de la période électorale des deux adversaires qui n'avaient jamais eu que deux discussions ensemble se trouvant au café Bonduy, à Paray-le-Monial, en compagnie de plusieurs consommateurs. En apercevant Lafort, Lauermeier tira de ses poches un revolver et tira sur Lafort qui fut atteint à la tête.

Effectivement dans la poche de Lauermeier se trouvait un revolver qui avait été cherché à la veille chez sa mère, à Digoin. Lafort prévenu dans les premiers instants de ce qui lui venait de lui pas sortir et au lieu de s'en aller interpella directement et violemment Lauermeier — en le sommant de sortir sa main de sa poche. Lauermeier refusa à laquerelle s'éleva. Le patron du café dit sortir par une porte séparée les deux antagonistes qui se retrouvèrent dehors. Un échange de nouvelles violences verbales se termina là rapidement par un coup de revolver tiré par Lauermeier sur Lafort qui reçut une balle dans le ventre.

L'acte de violence commise par le meurtrier se rendit au café du Sieclé, situé tout à côté de la famille Sieve lui donna des soins et la fit transporter à l'hôpital où elle mourut le lendemain. Le meurtrier fut arrêté le même jour errant dans les voies de garage du P.-L.-M.

Pour se défendre Lauermeier invoqua les divergences politiques qui le séparèrent de Lafort, des menaces que ce dernier avait proférées à son égard plusieurs fois. Il aurait même été menacé d'un contenu. D'après les renseignements recueillis le meurtrier et la victime jouissaient d'une réputation à peu près semblable. Leurs fréquentations n'étaient pas très recommandables et tous deux étaient ivrognes et batailleurs.

A l'audience, l'accusé semble hébété et se défend à peine. Dix témoins sont entendus parmi lesquels M. Crélin, maire de Paray-le-Monial. M. Combat, du bureau de Chalon se présente au nom de la partie civile. M. Perroy, substitut procureur et M. de la Roche, juge d'instruction prononcèrent une condamnation sévère mais ne s'opposèrent pas à l'admission des circonstances atténuantes. M. Bernard, jeune avocat du barreau de Charolles, présente ensuite la défense de l'accusé.

« Lorsque nous mettons sous presse le verdict, n'est pas encore rendu.

SAONE-&-LOIRE

Sans la publicité RIEN

« Tout par la publicité » Demandez conseils pour vos projets publicitaires à l'Administration : : : : de PARIS-CENTRE : : : : :



CHEZ LES MUTILES ET COMBATTANTS DE SAINT-GERAND-DE-VAUX

Les deux sections de mutilés et combattants du Saint-Gerand-de-Vaux, affiliées à l'A. G. M. G., se sont réunies l'autre dimanche, à la mairie.

Mais les travaux des champs, un assez grand nombre de camarades avaient répondu à la convocation et les travaux ont été terminés au cours de la réunion. M. Camille Planche, vice-président du groupe de l'A. G. M. G., qui était présent, fit connaître notamment les principales dispositions adoptées par l'organisateur de ce congrès national de l'A. G. M. G.

ASSOCIATION DES MUTILES DE MONTRENT

L'Association des mutilés et réformés du canton de Montrent vient de se réunir en assemblée générale, présidée par M. Girardou.

Le trésorier donna connaissance de la situation financière. Les comptes sont approuvés sans réserve.

Assemblée accordée diverses allocations à des sociétaires dont la famille vient de s'agrandir d'un enfant.

COMITE DES MUTILES DE SAONE-ET-LOIRE

Par décision du comité d'administration de ce groupe, le 15 juillet 1924, l'Office National des mutilés et réformés de guerre fait connaître qu'il pourra accorder pour leurs besoins professionnels, des avances ou prêts d'un minimum de 500 francs et exceptionnellement de 1000 francs aux titulaires d'un remboursement en dix années, aux artisans ou petits commerçants, industriels ou agriculteurs, pensionnés de guerre, qui soient ou non réduits ou réadaptes, déjà établis, ayant donné des preuves de capacité professionnelle.

Pour toute demande de prêt, le nom, le prénom du pensionné, la copie certifiée conforme de son titre de pension, sa situation de famille, sa profession, l'indication de la date de son mariage, son régime matrimonial, l'emploi prévu par l'imprimeur des fonds par lui demandés et la nature des garanties (hypothèque, nantissement ou caution) susceptibles de gager le prêt, sont nécessaires.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le préfet, président du comité départemental des mutilés de Saône-et-Loire, rue de Strasbourg, à Maçon.

ouvriers et l'embarquant par terre dans sa chaise. Il avait été houspillé comme un « foot-ball ». L'autre ouvrier fit demi-tour, regarda, et croyant que Hall était tombé par accident, il reprit la chasse ce ne fut que pour recevoir un croc-en-jambe, tout comme Huxter. Puis, tandis que son camarade se débattait à ses pieds, il reçut de côté un coup à renverser un bouff.

Au moment où il tomba, la foule affluait de la place et tournait le coin. La première personne qui parut fut le propriétaire du jeu de massacre, un grand et gros homme vêtu d'un jersey bleu. Il fut couronné de voir, dans cette rue vide, trois hommes couchés par terre, tout de leur long, sans raison apparente. Mais quelque chose heurta la tête qu'il avait en arrière : il tomba, la tête en avant, et roula de côté, juste de façon à embarrasser les jambes de son frère et associé, qui le suivit dans le pous-sière. Et tous deux furent frappés, piétinés, convertis d'injures par quantité de gens trop pressés Hall, Henry et les deux ouvriers étaient sortis de la tête de la maison, Mme Hall, instruite par des années d'expérience, était demeurée dans le bar, au-dessus de la saute. M. Cuss parut, et sans la regarder, dégringola les degrés du porche, courant vers le coin de la rue.

— Arrêtez-le ! cria-t-il. Ne le laissez pas jeter son paquet ! Vous pouvez le voir aussi longtemps qu'il tendra ce paquet !

« Arrêtez-le ! cria-t-il. Ne le laissez pas jeter son paquet ! Vous pouvez le voir aussi longtemps qu'il tendra ce paquet !

« Arrêtez-le ! cria-t-il. Ne le laissez pas jeter son paquet ! Vous pouvez le voir aussi longtemps qu'il tendra ce paquet !

RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

Concours-Exposition Agricole des 6, 7 et 8 septembre à Cusset (Allier)

C'est dans les dépendances spacieuses du Collège et de la mairie que se tiendront les 6, 7 et 8 septembre prochain l'exposition-concours agricole organisée par l'Union commerciale et industrielle de Cusset et la société agricole de Vichy, sous le patronage de la municipalité.

Les adhésions arrivent chaque jour ; des participations importantes sont annoncées. Des médailles et diplômes prévus, il sera attribué des primes en argent à la section d'agriculture.

D'autre part, il est question d'ajouter une section pour les animaux de races ovine et porcine. Le règlement en sera publié prochainement.

Afin de permettre à la commission d'organisation de faire les choses largement et de donner à cette manifestation un éclat digne de notre vieille cité, les commerçants se proposent d'ouvrir une souscription, qui nous en sommes certains, trouvera partout le meilleur accueil.

PRIMES ATTRIBUEES A LA SECTION D'AVICULTURE

Coqs et poules races bourbonnaises. — 1° prix, 30 fr.; 2° prix, 20 fr.; 3° prix, 10 fr.; 4° prix, 5 fr. Autres races. — 1° prix, 25 fr.; 2° prix, 15 fr.; 3° prix, 10 fr.; 4° prix, 5 fr. Dindons. — 1° prix, 30 fr.; 2° prix, 20 fr.; 3° prix, 10 fr. Oies. — 1° prix, 25 fr.; 2° prix, 15 fr.; 3° prix, 10 fr.; 4° prix, 5 fr. Canards. — 1° prix, 15 fr.; 2° prix, 10 fr.; 3° prix, 5 fr. Pigeons. — 1° prix, 10 fr.; 2° prix, 5 fr.; 3° prix, 3 francs.

Lapins gris du Bourbonnais. — 1° prix, 20 fr.; 2° prix, 15 fr.; 3° prix, 10 fr.; 4° prix, 5 fr. Autres races. — 1° prix, 20 fr.; 2° prix, 15 fr.; 3° prix, 10 fr.; 4° prix, 5 fr. Lapins à fourrure. — 1° prix, 20 fr.; 2° prix, 15 fr.; 3° prix, 10 fr.; 4° prix, 5 fr.

En outre, des médailles de vermeil, d'argent et de bronze ainsi que des diplômes seront mis pour chaque section à la disposition du Jury.

COURS DES VINS

FONS (Gard), 20 juillet. — Les cours sont toujours très fermes, sans changement notable. On n'a nullement été affectés par le léger fléchissement du début du mois — fléchissement causé par les réalisations et ventes de fin juin.

Notre marché est d'ailleurs très actif pour l'exportation, nous avons vu de nombreux vins de 1923 est vendu ou expédié. Pour le 10°, restant, les détenteurs ne sont pas pressés d'abord à cause des mauvaises nouvelles du vignoble en Algérie et en Tunisie, et ensuite à cause de la sécheresse persistante qui sévit dans les départements méridionaux. Enfin, il y a une épidémie générale d'oidium, épidémie qui peut, à la moindre circonstance favorable, se transformer en invasion très dangereuse.

LEZIGNAN (Aude), 20 juillet. — Vins Minervois 8 à 9 degrés 70 à 75 francs; 9 à 10 degrés, 75 à 85 francs; 10 à 11 degrés, 85 à 95 francs; 11 à 12 degrés, 95 à 102 francs; Carbières, 9 à 10 degrés, 75 à 85 francs; 10 à 11 degrés, 85 à 90 francs; 11 à 12 degrés, 95 à 102 francs; Minervois.

HALLES CENTRALES DE PARIS

VIANDES. — Cours moyen au kilo : Bœuf. — Quart derrière, 1° qualité 11,50; aloyau, 1° qualité 14,50; paleron, 1° qualité 6,20. Mouton. — Entier, 1° qualité 12,00; épaule, 1° qualité 9,00; poitrine, 1° qualité 5,30. Porc. — Demi-porc, 1° qualité 7,80. BURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 11,00 à 14,20; Touraine, 10,50 à 13,50; Normandie, 9,50 à 11,80. GRIFFS. — Le mille : Brie, Beauce, 300 à 430 fr.; Bourbonnais, Nivernais, 350 à 410 fr.; Touraine, 370 à 450 francs; étrangers, 280 à 290 fr.; Auvergne, 340 à 370 fr. FROMAGES. — Gruyère, de 5 à 9,50.

Marché de la Vilette

COURS AU KILO NET Bœufs. — 1° 8,10; 2° 7,50; 3° 6,30; prix extrême, 8,50. Vaches. — 1° 8,00; 2° 6,90; 3° 5,80; prix extrême, 8,60. Taureaux. — 1° 6,90; 2° 6,7

Cabinets d'Affaires

Dans sous-préfecture de Centre, près de champ de foire, à céder pour raison de santé.

UNE MAISON gise à Nevers, à l'angle de la rue de l'Oratoire n° 16 et de la rue de la Cité.

On achèterait CHATEAU 15-20 p. de préférence avec étang ou près rivière.

Ventes de propriétés

MAISON avec étage 5 pièces, eau, gaz, électricité.

CUVE, contenance 16 à 20 hectolitres.

FAUCHEUSE - LIEUSE DEERING, en bon état, pour cessation de culture.

CHEVAL ET CHAR A BANC cause camionnette.

MATERIEL VINAIRE, consistant en quantité de cuves de différentes contenance.

PRESSOR continu, marque MABILLE, moteur 3 HP.

2 VACHES, inscrites au Herd-Book, prêtes à véler.

GAMION PACKARD, 4 tonnes, état de neuf.

GAMONNETTE UNIC 10 HP 1923 Charge 1.000 kgs.

REMORQUE 500 kilogs sur pneus état neuf.

VIN naturel 265 fr. la pièce de 215 litres.

APPRENTIS sortant de l'Ecole Professionnelle, présentés par leurs parents.

JEUNE DEMOISELLE de magasin présentée par ses parents.

STENO-DACTYLO très expérimenté, demandé pour envois Nevers.

COMPTABLE, libre quelques heures par jour, pour travaux d'écritures.

BONNE très sérieuse pour s'occuper intérieur, monsieur seul.

FEMME DE MENAGE s'adresser M. de RIBOU, 20 rue Vauban, Nevers.

MENAGE basse-cour, homme toutes mains, femme cuisine, domaine, traite, bûchage.

FORTES COMMISSIONS A REBENTANTS, Champagne Bourgeois, Père et Fils, EPERNAY.

PERSONNE disposant d'une grande pièce PRENDRAIT avec ou sans meubles personne âgée pension en voyage.

BRIQUETTES DU NORD pour Battages

Qualité Supérieure

ANTONIN DURAND

6, Rue du Rempart, 6 NEVERS

La Peau, le Sang, l'Arthritisme.

Un énorme progrès réalisé - La guérison des Maladies de la Peau, Ulcères variqueux, de l'Arthritisme (Douleurs, Rhumatismes, etc.) des Troubles de la Circulation (Artério-Sclérose, Varices, Phlébites, etc.) et des Maladies des femmes.

En attirant de nouveau l'attention de nos lecteurs sur une nouvelle méthode de traitement des affections qui dérivent de l'état arthritique.

Je demande donc à tous ceux que, de près ou de loin, cette question intéresse, de me prêter attention et de bien méditer ces lignes.

Il était réservé à M. L. Richelet, de Sedan, et à la suite de patientes recherches admirablement conduites, d'apporter un peu de lumière dans l'obscur chaos de la thérapeutique des maladies de la peau et de l'arthritisme.

La méthode a fait ses preuves déjà de longue date, dans la cure difficile des maladies de la peau. Les eczémas secs ou humides, psoriasis, sycois de la barbe et de la moustache, herpès, acnés, érythèmes, furoncles, dartres, impétigo, lichen, prurigo, rougeurs, maladies du cuir chevelu y trouvant le remède le plus renforcé et le plus héroïque.

Il suffit de peu de temps pour voir se reconstituer graduellement les fonctions normales de la peau. La démangeaison si pénible et si tenace, qui accompagne le plus souvent ces maladies, disparaît dès le début de la cure.

Dans l'arthritisme constitutionnel, dans le rhumatisme, la goutte, les emplacements des cellules glandulaires (glandes), etc., la méthode de Richelet dissipe rapidement la douleur, résout les déformations rebelles des membres, des doigts, des oreilles, guérit les vieilles sciatiques et les états névralgiques invétérés qui ont résisté à tous les traitements.

Enfin cette excellente médication a fourni des résultats inespérés dans les troubles les plus profonds de la circulation. On constate la régularisation des mouvements du cœur, la disparition de l'oppression, de l'essoufflement, des vertiges, des étourdissements, des varices, des phlébites, des hémorroïdes et

l'amélioration rapide de l'artério-sclérose, cette terrible rouille de nos vaisseaux, qui entraîne la vieillesse anticipée et précipite combien de morts précoces.

Cette action énergique sur le système circulatoire explique les cures extraordinaires obtenues dans les affections variées des membres inférieurs, ulcères variqueux, eczémas variqueux (maux de jambes), varices, phlébites, etc. La décongestion des tissus et de toute la partie malade se fait rapidement, et une cicatrisation complète succède à un soulagement, au réel bien-être se produisant au début de la cure.

Pour toutes ces raisons, je voudrais voir plus souvent cette merveilleuse médication employée à titre « préventif », même par ceux qui sont en bonne santé et plus encore, par tous les indifférents, les négligents, qui s'élevaient ainsi de cruels déboires, les pénibles souffrances auxquelles les prédisposent leur diathèse arthritique.

Maintenant, je le répète, tous ces maux sont guéris sans retour offensif, sans changer ses habitudes, à peu de frais, par ce précieux traitement dont, du reste, des milliers de témoignages et de multiples expériences ont affirmé l'éclatant succès.

Que ceux auxquels cette révélation ne dirait que peu de chose veulent bien se renseigner. Qu'ils s'informent auprès de la formidable légion de ceux qui ont pu apprécier la méthode et ont été guéris. Qu'ils s'adressent, sans plus attendre, à leur pharmacien, et achètent un flacon de Dépuratif Richelet, de manière à commencer la cure sans plus tarder. Qu'ils suivent les instructions détaillées dans la brochure illustrée qui accompagne chaque flacon et, au besoin, qu'ils écrivent directement à M. Richelet, pharmacien de 1^{re} classe, ancien interne des hôpitaux de Paris, 110, rue de Belfort, Bayonne (Basses-Pyrénées), qui leur donnera gratuitement, selon leur cas, tous les renseignements utiles pour se soigner et se guérir.

par curiosité! CHASSEURS! Voyez nos modèles sensationnels! PRIX DE GROS

Hammerless « LE RÊVE » incomparable 495 fr. Consortium de Fabricants d'Armes et l'Abeille réunis 81, RUE TURBIGO Métro. République PARIS

Bandages de tous systèmes pour l'ion absolue de toutes hernies CEINTURES PERFECTIONNÉES

HERNIES PTOSES Corsets pour toutes déformations - Orthopédie Prothèse - Bas varices

T.H. ARCHIMBAULT Herboriste - Bandagiste - Orthopédiste SPECIALISTE HERNIAIRE Médaille d'or - Diplôme de la Faculté de Médecine 30-32, rue du Commerce et place Mancini Seul Orthopédiste fabricant de la Région NEVERS R. C. NEVERS 435

HOMMES FAIBLES VIEUX JOURNAUX Dépouillés de forces viriles et atteints d'impuissance prenez des PILULES HERIAL A. stimulant immédiat; B. régénératrices. 15.75 la boîte (poste 44.) les 3 boîtes (poste 44.) Notice explicative franco sur demande LAIRE PH. 411, rue de Turenne, PARIS

PRENDRE AU BUREAU DU JOURNAL. Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers Le Secrétaire-Gérant: G. COLLINET

NOUVELLES GALERIES NEVERS

Magasins les mieux assortis, vendant exclusivement au comptant

Jeudi 24, Vendredi 25, Samedi 26 Juillet Grande MISE EN VENTE

Tissus Légers - Chaussures de Toile

Table listing various fabrics and shoes with prices. Includes items like TISSU éponge uni, SATINETTE imprimée, RICHELIEU toile blanche, etc.

Un lot de Coupons de tissus sera vendu avec 40 0/0 de rabais

PRODUITS VÉTÉRINAIRES Adrien SASSIN ORLEANS. Emouehine Sassin, Pomme Vulnérable, Poudre Corroborante, Oules Sassin, Génialose.

Automobiles Au Garage VINCENT à Saint-Pourçain. Fabrique de Voitures Carrosserie d'automobiles Fournitures pour Carrosserie Et Autos TH. DUJON FILS A SANGOINS (Cher)

FABRIQUE DE DRAGÉES et Nougatines Spécialité de Boîtes de Baptêmes FONTENAY Confiseur-Chocolatier 10 et 12, place Guy-Cocholle, NEVERS

Crédit Foncier de France Prêts Hypothécaires aux Particuliers avec amortissement de 10 à 75 ans

SUP 1 BOITE POUR 100 LITRES D'EAU USINES DE LA VINCENDRIE DIJON

Transports Automobiles GARAGE DU MORVAN F. ROBLIN à CHATEAU-CHINON (Nièvre) Tél. 19

BIEN COIFFÉ est le SECRET des Chapeaux BRUN CHAPELIER-FABRICANT 84, Rue du Commerce et place Mancini NEVERS

Courrier des Eaux Hôtels et Maisons recommandés

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier) Hôtel de France, Hôtel Talleyrand, Hôtel du Commerce, Hôtel du Grand Conde, Grand Hotel des Bains, Hôtel de la Paix, Hôtel des 3-Puits, CHATEL-GUYON (Puy-de-Dôme) Hôtel des Nations et Touring-Hotel, Hôtel de la Paix, Hôtel de la Poste et Morvan-Hotel

SAINT-HONORÉ-LES-BAINS Eaux sulfureuses arsenicales, les seules de cette composition en France. Hôtels et Restaurants Pierre WALSDORFF. Hôtel Castel du Parc, Grand Hotel Bellevue, Hôtel Lanoiselee, Hôtel Jolly Maribas, Hôtel Hardy, Hôtel L'Herve, Hôtel de la Poste et Morvan-Hotel

BOURBON-LANCY (Saône-et-Loire) Hôtel des Thermes et Grand-Hôtel, Hôtel des Bains, Villa Médicis, Hôtel Reby, Grand Garage Segaud et Ferret, Maison L. Theveneau, Garage Benoît, A. Sotty, P. Meyer, NÉRIS-LÈS-BAINS, Hôtel Leopold et Albert, Hôtel Dumoulin, Hôtel Rousselin, Grand Hotel Rochette, Pougues-les-Eaux

Maison des Thermes et Grand-Hôtel, Hôtel des Bains, Villa Médicis, Hôtel Reby, Grand Garage Segaud et Ferret, Maison L. Theveneau, Garage Benoît, A. Sotty, P. Meyer, NÉRIS-LÈS-BAINS, Hôtel Leopold et Albert, Hôtel Dumoulin, Hôtel Rousselin, Grand Hotel Rochette, Pougues-les-Eaux

Splendid Hotel, Hôtel du Parc, Hôtel du Mont Givre, Hôtel Belli, Hôtel de Paris, Hôtel de Magenta, Hôtel Bourgeon, Villa Convert, Villa du Nucuet, Villa Etienne, Bassein Restaurant, Bassein Terminus, Le Petit Casino, Manby & Co

Hôtel de la Marine et Villas Ravault, Hôtel Aix Chambéry, Hôtel Belli, Hôtel de Paris, Hôtel de Magenta, Hôtel Bourgeon, Villa Convert, Villa du Nucuet, Villa Etienne, Bassein Restaurant, Bassein Terminus, Le Petit Casino, Manby & Co